

# Vis ta ville

Avril 2016

06

LE MAGAZINE DE DIVION

## Sur la trace des mineurs

**I DOSSIER I** Le cimetière est une gestion communale **I SCOLAIRE I** Les activités spécifiques **I ENVIRONNEMENT I** J'aime ma ville, je la respecte **I CONSEILS DE QUARTIER I** Au service des habitants.



# ARRÊT SUR IMAGES



## ❖❖❖ Légendes

1. Les adolescents de l'accueil de loisirs ont découvert en février 2 nouvelles activités : le bubble foot et la balle aux prisonniers tir à l'arc. C'était génial !
2. Participation picturale des écoles R. Gosciny et P. et M. Curie à l'expo annuelle des Artistes d'chez nous.
3. La Plume verte clarençoise a organisé en janvier le premier challenge Émile Brogniart.
4. Let's dance : c'était un bal rock dans lequel les participants étaient aussi les acteurs.
5. Concert *Les enchanteurs*. 600 personnes étaient présentes à la plus importante manifestation culturelle de la ville.
6. Les 24 premiers locataires ont emménagé au sein de la nouvelle résidence de 54 logements située au Transvaal.

## QUARTIERS 04

**Pêche**  
**Consultation juridique**  
**Tennis de table**  
**Environnement**  
**État-civil**

## DOSSIER 08



### Spécial cimetière

- › Le cimetière est une gestion communale
- › Un site modernisé
- › Le gardien du cimetière
- › Concessions abandonnées
- › Service état-civil

## CITOYENNETÉ 12

### Les conseils de quartier

- › Au service des habitants
- › Présentation de vos conseillers

## HISTOIRE 14



**Sur la trace des mineurs de La Clarence**

## TRIBUNE 15



Samedi 19 mars, hommage aux quatre Divionnais tombés lors de la guerre d'Algérie

## Remettre notre ville sur les bons rails

Vous le savez, j'ai placé mon mandat sous le signe de la transparence. Je souhaite donc, comme promis, vous rendre compte régulièrement de la situation financière de notre commune.

Aujourd'hui, le constat est simple : la gestion de l'équipe précédente a mis nos finances dans le rouge. Les données qui le prouvent sont issues de la Direction Générale des Finances qui assure un suivi de nos comptes. La réalité est indiscutable.

Aussi, mon équipe est au travail avec l'appui des services administratifs et de la commission finances. Ils suivent le budget communal avec rigueur et avec la volonté permanente de réaliser des économies.

On agit, on assainit, on redresse. On remet Divion sur les bons rails.

Le résultat positif de l'année 2015 va permettre de financer nos projets et d'améliorer la qualité des services à la population ; c'est le cas avec la mise en place de la Police rurale.

Cependant, il ne faut pas oublier les investissements ; construire Divion aujourd'hui pour demain...

Ainsi, j'ai décidé de réaliser un emprunt réfléchi afin de créer un terrain synthétique de football. Un atout obligatoire pour la sécurité des joueurs (les grands et surtout les plus petits) mais également un confort indispensable pour eux.

« Cependant, il ne faut pas oublier les investissements : construire Divion aujourd'hui pour demain »

De plus, j'ai demandé au conseil municipal de refuser la hausse conséquente de l'indemnité du maire qu'une nouvelle loi impose depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier. Une marque de respect pour la confiance que vous avez mis en mon équipe.

Redresser les finances de la ville. Des euros bien investis... Telle est notre feuille de route. Vous pouvez compter sur moi.

Votre dévoué  
**Jacky LEMOINE**



Vis ta ville - Magazine de la ville de Divion - 1 rue Louis Pasteur - 62 460 Divion  
 Tél. 03 21 64 55 70 - Courriel : mag-vistaville@ville-divion.fr  
 Responsable de publication : Jacky Lemoine, maire, David Gabrys, adjoint au maire  
 Conception graphique, rédaction, crédits photos : Lise Boulinguez, Stéphanie Roussel, Christophe Hannebouv - Impression : Julien jopub - Tirage : 3 400 exemplaires  
 Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2016 / Avril 2016 / N° 6 - 3<sup>e</sup> année - Magazine périodique.

# Halieutique

## Un nouveau président qui a la pêche

**Les pêcheurs de la société locale la Truite divionnaise ont un nouveau président. Il s'agit de Christophe Millequant élu en début d'année. Présentation de ce passionné de pêche.**

A 46 ans, Christophe a grandi dans ce milieu, « petit, j'ai découvert la pêche avec mon père. Je l'accompagnais souvent. J'ai vite apprécié ces moments de détente en synergie avec la nature. » Au fil des années, la pêche en rivière, la préparation de la pâte d'amorce et les bonnes façons de ferrer n'ont plus de secret pour lui. « Etant membre de la société depuis bien longtemps, c'est une suite logique d'en devenir le président. Il y a une bonne équipe. Nous avons envie de redynamiser et de mieux faire connaître l'association. La Truite divionnaise est ouverte à tous, petits et grands, » affiche-t-il enchanté et motivé par cette fonction.

Dans leur épuiette sont prévus l'organisation d'un marché aux puces, d'un loto, d'un concours de cartes, d'une journée d'initiation pour les enfants ainsi que la création d'un site Internet dédié à la pêche.

### Place aux jeunes

Après 25 ans à la tête de la société,



Pêche aux abords de la Biette

Marcel Millequant, le père, passe donc le flambeau à son fils, « j'ai fait mon temps. Place aux jeunes. »

La Truite divionnaise compte 27 membres qui pêchent aux abords de la rivière, la Biette et sur une partie de la Lawe située sur le territoire de Divion.

Régulièrement, les pêcheurs entretiennent et nettoient les abords des 2

rièreres. Le permis de pêche est au tarif de 110 €. Il peut être obtenu au 24 rue Emile Basly.

**Marché aux puces - Samedi 14 mai  
De 7h à 18h - Place des frères Viseur  
Tarif : 3 € les 3 mètres**

Contact : 06.99.22.16.24 / mille-c@live.fr

## Tennis de table

### Julie et Clara, pongistes passionnées

Julie Lagulle, 10 ans et Clara Sence, 8 ans, purs produits de l'école de tennis de table de l'ASTTD, ont réalisé chacune un remarquable parcours. Ces deux passionnées de la petite balle orange ont la tête bien sur les épaules.

Julie, la benjamine, a terminé après plusieurs épreuves le critérium fédéral en National 2, à la 3<sup>e</sup> place sur 12 participantes. Lors de la finale départementale individuelle par catégorie d'âge, la demoiselle a décroché la 2<sup>e</sup> place tout comme Clara, mais dans la catégorie poussine.

Clara a participé au top détection en poussine. Elle se classe 3<sup>e</sup> en départemental puis 3<sup>e</sup> en régional. Lors du top détection inter-régional à Deauville, regroupant les meilleures joueuses du nord de Paris le 26 mars, Clara finit 21<sup>e</sup> sur 28.

Deux filles qui portent haut les couleurs de leur club et de Divion.



**Ils sont nés (de janvier à avril) :** Louise Potdevin - Shana Guillot - Scott Quintin - Nathan Lefebvre - Morgan Seuron - Lyana Lemaître - Noah Tenchon - Théo Becq - Louane Leufraçois - Mathilde Lorgnier - Raphaël Duquenne - Aurhasyo Detrez - Kiam Fanien - Zoé Boutry - Noémie Patallas - Julia Delattre - Lola Ben Dieu - Léana Laloy - Timéo Peuvion.

**Ils se sont mariés (de janvier à avril) :** Jérôme Lecomte et Sophie Roussel.

**Ils nous ont quittés (de janvier à avril) :** Jean Le Guennec - Martha Gogol veuve Obremski - Robert Leroy - Marcel Delecroix - Moussa Bougaham - Gaston Dablemont - Lucienne Vandeveld veuve Varetz - Daniel Sadowski - Arlette Guffroy veuve Godwin - Jean-Marc Buchert - Micheline Descamps - Marcel Guiot - Marie Lenglen veuve Vandenbeuch - Henri Kaïk - Mieczyslaw Florczyk.



Maître Marilyne Kuzniak



Le nouveau taxy-seniors

## Être conseillé pour mieux se défendre

### Consultation juridique gratuite

Litige, accident du travail ou maladie professionnelle, succession, divorce, séparation, placement d'enfants, violences conjugales, conflit de voisinage ou avec une entreprise...

**Marilyne Kuzniak**, avocate au barreau de Lille depuis 2011 répond à toutes vos interrogations. Quels droits et quels recours sont-ils possibles, quel organisme ou quel service contacter ? La spécialiste vous guidera dans les démarches à suivre.

« Dans le cadre des consultations juridiques, je reçois des personnes justiciables. Je les informe sur leurs droits, j'apporte une réponse à leur

*problématique. Je les oriente ensuite vers les institutions sociales ou juridiques compétentes. »* explique la dynamique et motivée avocate.

Vous voulez être conseillé pour mieux vous défendre, alors n'hésitez pas à venir consulter lors des permanences.

#### Info :

Permanences juridiques gratuites de 13h30 à 17h au C.C.A.S sur RDV :

**Mardi 26 avril ; vendredi 27 mai et mardi 28 juin**

Contact : 03.21.61.91.75

## Services techniques

### Du nouveau matériel pour de meilleures conditions de travail

Notre commune vient d'acquérir des véhicules et du matériel neuf afin d'améliorer les conditions de travail des agents et d'être plus performant dans les différentes interventions et missions des services techniques.

➤ Un nouveau véhicule a été acheté pour le transport de nos aînés dans le cadre du service gratuit Taxy-seniors et pour le déplacement des écoliers dans le cadre de l'accueil périscolaire.

Coût : 14 700 €

➤ 1 camion, acheté d'occasion, est destiné uniquement au transport du matériel pour les fêtes des écoles, les animations com-

munes et autres événements. A l'arrière, un plateau élévateur permettra de charger plus facilement les équipements et de moins solliciter physiquement les agents.

Coût : 21 500 €

➤ 6 échelles ont été perçues pour les équipes d'interventions. Ces plateformes légères et individuelles repliables en aluminium avec un système de blocage sont équipées d'un plateau supérieur sécurisant et d'une tablette porte outils. Coût : 6 800 €

➤ Une nouvelle auto-laveuse pour les équipements du complexe sportif A. Caron remplace l'ancienne âgée de plus de 20 ans. Coût : 9 500 €

### Objectifs zéro phyto

L'Assemblée nationale a voté en 2014 la fin des pesticides dans les collectivités locales en 2020. Objectif : réduire complètement la quantité de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides) utilisés dans le pays. A Divion, l'emploi de ces produits a diminué considérablement.

Une nouvelle étape vient d'être franchie avec l'achat d'un désherbeur mécanique motorisé (4 524 €) pour les allées et les terrains stabilisés du cimetière. Il permet de désherber sur une surface de 65 cm avec un ratissage et une finition en un seul passage. Le 2<sup>e</sup> engin est une machine de désherbage (3 300 €) au nom insolite de Mosquito avec son plateau de 8 brosses inclinables qui remplace les binettes.

### Des remorques pour les espaces verts

Les services du cadre de vie ont reçu 3 remorques neuves pour le déplacement de l'outillage nécessaire à l'entretien des espaces verts et le transport des branchages et des tontes des pelouses sur la ville.

Coût : 4 900 €



Stop aux décharges qui polluent la vue, le paysage et les sols

### Que dit la loi ?

#### Décharges sauvages sur le domaine public

Plusieurs textes prévoient et répriment cette infraction, et notamment le Code pénal (art. R.632-1 et R.635-8).

En tant qu'officier de police judiciaire, le maire peut intervenir directement, et soit tenter de régler le problème « à l'amiable », soit dresser un procès verbal et transmettre les éléments recueillis au procureur de la République. Il peut également faire appel à la gendarmerie.

Dans la plupart des cas, l'auteur identifié sera passible d'une amende d'un montant maximum de 150 € (contravention de 2<sup>e</sup> classe).

Si un véhicule est utilisé pour effectuer le dépôt, l'amende pourra s'élever alors à 1 500 €, avec confiscation possible du véhicule (contravention de 5<sup>e</sup> classe). L'amende peut être supérieure en cas de récidive.

### Les déchetteries

↳ à Bruay-La-Buissière, rue de Bellevue - 03.21.52.47.46

↳ à Calonne-Ricouart, rue de Champagne - 03.21.61.07.37

↳ à Marles-les-Mines, rue du centre - 03.21.65.06.61

Elles sont ouvertes du mardi au samedi de 9h20 à 18h. Le dimanche et jours fériés de 9h20 à 12h.

Fermeture le lundi, le 25 décembre, les 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> mai.

## Environnement

### Et ça ne vous choque pas ?

**Stop aux décharges inutiles !** Régulièrement, le service cadre de vie nettoie les incivilités de certaines personnes peu soucieuses du respect de la nature et qui polluent notre environnement. Des dépôts en tout genre poussent devant les bennes à verre transformées parfois en vraies décharges. Quelle belle image pour notre ville !

**Pourtant, des déchetteries proches et gratuites sont à la disposition de tous.** Pour rappel les bennes à verre sont exclusivement réservées au verre que l'on dépose à l'intérieur du container et non au pied de la colonne !

#### Un coût pour la collectivité

Des incivilités qui occasionnent une charge de travail imprévue pour les agents plusieurs fois par semaine. Prendre le camion, aller sur le lieu, ramasser les débris, les amener à la déchetterie... des tâches qui occasionnent une perte de temps pour les agents : ils ont d'autres missions à faire et cela entraîne un coût financier pour la commune (essence, transport à la déchetterie de Béthune...).

#### Décharge et pollution

Toute accumulation d'ordures dans un endroit non-prévu à cet effet est une décharge ou un dépôt sauvage. Le dépôt sauvage va de la canette vide jetée délibérément au bord de la route jusqu'à la montagne de pneus usagés s'élevant en pleine nature.

Les impacts des décharges sauvages sur l'environnement sont nombreux : des nuisances visuelles et olfactives, le risque de pullulation de rats et d'insectes, la pollution des sols et la pollution des eaux.

### Coût de ces incivilités

- 1 camion, 2 agents
- 1h30 pour aller à la déchetterie de Béthune
- 97,50 € pour un ramassage
- 3 ramassages / semaine soit 293 €
- 15 210 € / an

## J'aime ma ville, je la respecte...

### ... je rentre mes poubelles !

Les poubelles qui restent sur le trottoir après le passage de la collecte occasionnent une gêne pour les piétons, pour les enfants qui pour les éviter empruntent le bord de la route. Un acte qui peut s'avérer dangereux. Laisser trainer sa poubelle empoisonne l'environnement visuel et le vent peut la renverser au sol.

Penser à rentrer votre bac juste après la collecte si vous êtes chez vous ou le plus rapidement possible pour les absents.



# Activités spécifiques de l'accueil périscolaire

## Découvrir le langage des signes



Se toucher le bout des doigts, les mains tendues signifie aller au coin

La dernière session des activités spécifiques vient de débiter son cycle avant les grandes vacances. Les enfants ont voyagé avec le timbre, ont travaillé l'équilibre et la motricité avec «bien dans tes baskets», se sont essayés à radio Banquise et se sont éveillés à l'anglais. Certains ont même découvert la langue universelle des sourds.

Signer\* avec des enfants entendants. Une drôle d'idée ? Non ! Une façon de communiquer et de connaître le monde des malentendants. C'est une des activités originales trouvée et mise en place par le service jeunesse.

De janvier à fin mars, un groupe de 14 enfants scolarisés à l'école maternelle et primaire de La Clarence a participé, une fois par semaine, à la séance *parle avec tes mains*. Ils ont découvert le langage des signes sous forme de jeux. « Un apprentissage ludique plus adapté aux enfants qui n'est pas du bourrage de crâne pendant

une heure. Nous avons abordé les couleurs, les animaux, les véhicules, la maison mais aussi des chansons mimées car signer ce n'est ni plus ni moins que du mime renforcé par les expressions du visage. Par exemple, pour accompagner le geste triste, le visage ne sera pas radieux, » développe Nathalie, l'intervenante.

Dans ce langage, il n'existe pas de conjugaison des temps. L'action se situe hier, aujourd'hui ou demain. Pas besoin non plus de faire de longues phrases, c'est l'essentiel qui prime. Les deux premières sessions ont connu un bon taux de fréquentation. Cet atelier permet aux enfants de comprendre la différence et de les éveiller à la langue des signes.

\* s'exprimer au moyen du langage des signes



Info : Activités spécifiques  
Thème selon l'école  
Tarifs : 0,50 € la demi-heure  
soit 1,50 € la séance

Contact : mairie - 03.21.64.55.73



### Bien équipé pour être bien vu

Dorénavant, les enfants qui fréquentent la restauration scolaire sont équipés, à chaque déplacement entre l'école et le site de restauration, d'une chasuble jaune fluorescente. C'est important d'être bien visible lorsque l'on évolue en bordure de chaussée et lorsqu'on traverse au passage piéton.

La commune a acheté 400 chasubles. Coût 1032 €. La sécurité de nos enfants n'a pas de prix.



### Travaux scolaires

Des travaux ont été effectués durant les vacances de février par les services techniques afin d'améliorer les conditions scolaires :

- ❖ Ecole du Vaal vert : remise en peinture du bureau de la directrice
- ❖ Ecole Pierre et Marie Curie : remplacement d'un plafond et d'un escalier ; réhabilitation de murs dans une classe avec pose d'une fibre et peinture. Coût : 2 100 €
- ❖ Salle Carpentier : réparation des murs des vestiaires des filles et garçons avec la pose de nouveaux rails et d'un placo neuf qui a été peint. Coût : 500 €





# Le cimetière est une gestion communale

## *Proposer un lieu décent aux proches*

**Dernière demeure pour la majorité d'entre-nous, le cimetière est un lieu de recueil, de souvenirs où l'on vient honorer la mémoire d'un proche ou de sa famille dans une atmosphère intemporelle. Comme le disait Pablo Picasso, « nos morts continuent de vieillir avec nous ».**

Permettre à ses habitants d'être inhumés dans leur commune est une obligation qui relève de la fonction du maire. Relevant du domaine public communal, la gestion du cimetière et de ses équipements est une compétence partagée entre l'édile et le conseil municipal. Les villes se sont adaptées à l'évolution de la société et aux nouvelles inspirations dans le domaine funéraire. La mise à disposition d'une concession, d'une caveau, d'une niche de columbarium et la dispersion des cendres doivent faire l'objet d'autorisations préalables du maire de la commune.



Didier Dubois

**Didier Dubois**, conseiller municipal en charge du cadre de vie et du cimetière nous explique les missions à la charge de la ville.

« Même si la gestion est communale, les concessions sont des terrains privés. On ne peut pas faire n'importe quoi. La loi est très stricte dans ce domaine. »

**1) L'entretien.** La municipalité, avec ses agents, s'occupe de l'entretien des allées et des abords extérieurs, des entrées, des grilles et des palissades qui délimitent le cimetière. Dernièrement, nos services techniques ont remplacé 36 mètres de palissade en mauvais état. Comme les allées sont étendues, l'installation de bancs est prévue pour que les personnes puissent faire une halte tranquillement lors de leurs passages. Des opérations régulières sont menées afin de préserver le cadre pour ce lieu de recueillement.

**2) Les reprises.** L'autre gestion, obligatoire et indispensable, est la reprise des tombes et concessions abandonnées en respect du code général des collectivités territoriales. Une procédure de reprise de concessions abandonnées ou de celles dont la durée arrivent à terme a été lancée officiellement. Nous veillons également que les sépultures non-entretenuës le soient afin de maintenir cet endroit agréable et décent.

**3) L'administratif.** En mairie, les agents du bureau de l'état-civil sont chargés :

- d'accueillir et informer les familles (caveau ou caverne)
- d'apporter des explications sur les titres de concession (individuelle, collective, familiale)
- d'encaisser les paiements et renouvellements de la concession
- de gérer les renouvellements, les reprises et les renoncations.

### Ouverture et horaires du cimetière

De novembre à mars : **9h à 17h**  
D'avril à octobre : **8h à 19h**

**Le site est interdit aux animaux même en laisse, aux mobyettes et voitures (sauf dérogation de la mairie)**

### Quelques chiffres

- **2 733** concessions
- **27 352 m<sup>2</sup>**
- Plus de **100** allées
- **128** emplacements columbarium
- **43** caverne
- **2** jardins du souvenir



Le columbarium, une sépulture qui accueille les cendres du défunt

## Domaine funéraire

### Un site modernisé

De plus en plus de personnes se font incinérer et préfèrent que leurs cendres reposent dans une case colombarium ou une cavurne. Une autre solution existe : éparpiller les cendres du défunt dans le jardin du souvenir. Un espace cinéraire est dédié depuis plusieurs années à ces nouveaux styles funéraires.

- **La cavurne** construite en pleine terre est un petit caveau étanche (45 x 45 x 45cm) destiné à recevoir une ou plusieurs urnes funéraires. Il est possible de l'aménager avec des fleurs ou un petit monument. Cette option permet à la famille de disposer d'un lieu de recueillement privé. La cavurne est considérée comme une concession.

- **Le columbarium** est une construction hors-sol. Le bloc comporte 2 faces avec 8 emplacements par face. Chaque place, qui peut accueillir plusieurs urnes, est fermée

par une plaque de marbre que l'on peut faire graver.

- **Le jardin du souvenir** est dédié à la dispersion des cendres. Le puits est surmonté d'une grille masquée par des galets ou des rocailles. Les cendres dispersées sur les galets s'infiltreront dans les intervalles. Son usage est gratuit. A proximité, une stèle du souvenir reçoit les plaques gravées des épitaphes des défunts.

-----  
**Contact : service état-civil**  
**03.21.64.55.70**

### I Le gardien du cimetière | II veille sur les défunts

**Laurent Bailly** veille au repos des morts. Dès potron-minet, l'agent arpente quotidiennement les allées du cimetière dont il est le gardien depuis 1 an.

Il surveille, salue les visiteurs, renseigne et oriente ceux qui cherchent une tombe. Laurent est le témoin privilégié de l'hommage des familles rendu aux défunts, « il y a des per-

sonnes qui viennent souvent, d'autres se recueillent tous les jours. Ici, se trouve la tombe de Roland Cressent et, plus loin, celle d'Achille Bodelot, anciens maires de la ville, » renseigne-t-il.

Équipé d'une pince, il ramasse les papiers, enlève les mauvaises herbes dans les allées et s'occupe aussi des tailles des arbustes.



### Travaux

#### Deux carrés obligatoires

La loi impose aux communes de réserver deux espaces dans le cimetière.

➤ **Le carré des indigents** est une superficie réservée aux personnes devant être enterrées et n'ayant pas de ressources ou de famille. La ville prend en charge (10 jours après le décès si personne ne réclame le corps) les frais d'obsèques des personnes seules et sans revenus décédées sur son territoire ou à la polyclinique.

➤ **Un carré des anges** existe déjà mais il n'est plus approprié. Un nouvel espace est en réflexion car disposer d'une polyclinique avec une maternité sur son territoire oblige la commune à proposer un lieu d'inhumation en cas de décès d'enfants. Si après les 10 jours autorisés de réflexion, le corps du bébé n'est pas réclamé par les parents, la clinique prend à sa charge le transport jusqu'au cimetière et la ville, l'inhumation.

Les parents bénéficient d'un emplacement avec une plaque pour une durée de 5 ans.



Un écriteau annonce les tombes à l'abandon ou en mauvais état



## Concessions abandonnées

# Reprendre plutôt qu'agrandir

### Choix de l'emplacement

Le choix de l'emplacement de la concession, son orientation et son alignement ne sont pas un droit du concessionnaire. Les concessions sont cédées à la suite et sans interruption dans les emplacements désignés par les préposés de la commune.

### Entretien des sépultures

Les terrains sont entretenus en bon état de propreté par les familles ou par les concessionnaires. Les ouvrages doivent être en bon état de conservation et de solidité.

- S'il s'avère le contraire, l'administration municipale y pourvoira d'office aux frais des familles.

- Si un monument funéraire présente un état de dégradation tel qu'il entraîne un danger pour la sécurité publique ou pour les sépultures voisines, une mise en demeure, afin d'exécuter les travaux indispensables, sera transmise aux familles, au concessionnaire ou à ses ayants droit.

- En cas d'urgence, les travaux nécessaires pourront être réalisés d'office à la demande de l'administration et aux frais des propriétaires.

**Afin d'avoir plus de places pour les morts, deux solutions sont possibles : soit le cimetière est agrandi avec extension par l'achat de terrains soit les concessions abandonnées sont reprises afin de récupérer des emplacements. Ce second choix est une obligation de la loi.**

Jusqu'en 1985, les concessions étaient accordées à vie (perpétuelles). Date à laquelle, les concessions ont été vendues pour 30 ans et 50 ans.

➤ Quand la concession arrive à échéance, soit la famille s'engage à nouveau pour une durée définie, soit elle y renonce. Alors la commune récupère la concession.

Si la famille ne se manifeste pas dans un délai de 1 an et 1 jour après l'échéance, la commune récupère la concession. Il est procédé à l'exhumation et la dépose du corps dans l'ossuaire avec la dignité due au défunt.

Après ses démarches, la concession peut être vendue.

➤ Quant aux concessions à l'abandon, souvent perpétuelles, pour lesquelles il n'y pas de contact avec les familles, la constatation est publique et effectuée par procès-verbal. Durant la procédure, la liste est consultable en mairie et en sous-préfecture afin que les propriétaires puissent être informés. Sur place, les sépultures sont identifiées par un panneau pour alerter les familles. Celles-

ci peuvent remettre la tombe en bon état d'entretien. La procédure s'arrêtera sans aucune autre formalité. Au terme d'une durée de 3 ans et 1 mois sans nouvelle, la commune peut reprendre les terrains.

La ville préfère la reprise de concessions au lieu de toujours agrandir le cimetière laissant ainsi moins de sépultures à l'abandon.

**130 concessions étaient à reprendre, 52 ont été reprises les années précédentes, 46 le seront en 2016 et 2017.**

### Procédure de reprise

Un appel d'offres est lancé pour un lot de concessions. Les entreprises de pompes funèbres déposent leurs plis. Une société est sélectionnée. Une délibération est votée lors d'un conseil municipal. Le terrain est remis à nu, l'ancienne sépulture et le cercueil sont enlevés, le corps est placé dans une boîte avec les renseignements inscrits sur la tombe. Elle est déposée dans l'ossuaire et répertoriée dans un registre en mairie.

### Quelles sont les tarifs ?

	Pour 30 ans	Pour 50 ans
Concession de 3 m <sup>2</sup>	350 €	500 €
Columbarium (case + porte)	930 €	1 230 €
Vase (facultatif)	35 €	35 €
Total	965 €	1 265 €
Cavurne (3 ou 4 urnes)	600 €	900 €
Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir	Aucun frais – plaque fournie par la commune non gravée. Inscription réalisée obligatoirement en lettres droites dorées	
Caveau d'attente	4 € par jour (excepté quand la responsabilité n'incombe pas au demandeur. Exemple : intempéries)	



Annick Rigobert



Pierre Quatrelivre



Cimetière de Zakopane

## Service état-civil « Je suis à leur écoute »

Annick Rigobert travaille au sein du service d'état-civil depuis plus de 20 ans.

Une de ses fonctions est d'accueillir et de renseigner les familles concernant la vente, la reprise ou un problème avec une concession, « ce n'est pas la même ambiance quand les gens font une déclaration de décès. Des moments qui ne sont pas faciles pour les familles et pour nous qui côtoyons la peine et les pleurs. Les déclarations d'enfant sans vie sont les plus

difficiles. J'essaie d'être la plus humaine possible et je suis à leur écoute. Il faut beaucoup de patience. Je leur rappelle que la mairie peut les aider en cas de problèmes administratifs ».

La municipalité a réorganisé les bureaux de l'état-civil afin d'offrir plus de confidentialité aux familles.

-----  
**Contact : service état-civil**  
03.21.64.55.70

## I Avant, c'était comment ? I

### « L'été, je grattais des briques »

Pierre Quatrelivre est agent territorial aux services techniques. Auparavant, il a travaillé dans l'entreprise familiale de bâtiment Quatrelivre. Puis de 1996 à 2005, il a intégré le service du cimetière comme agent de salubrité. « Dans le temps, la boîte de mon père avait le monopole du cimetière. Il s'occupait de l'entretien du site, de l'ouverture des portes et, surtout des inhumations, des exhumations ainsi que de la conception des caveaux. Gamins, avec Raymond, mon frère, nous allions l'aider. On grattait briques et parpaings et on désherbaït aussi l'été tandis que les copains allaient à la piscine de Bruay. J'avais 13 ans, » se souvient-il.

#### Une camionnette de fleurs

Idem pour cette anecdote des années 80. Pierre se rappelle, « de cette magnifique tombe, tout en marbre, de Daniel Catry qui était tous les jours fleurie par sa mère. A la Toussaint, les fleurs arrivaient dans une camionnette. Le jeune divionnais était décédé durant la guerre d'Algérie en 1962 et son corps avait été rapatrié en France dans un cercueil en zinc.

Le défunt avait été identifié seulement par son père ce qui perturba la mère. Quelques temps après le décès de son mari, la dame nous a fait ouvrir la sépulture. Je me vois encore, équipé d'une lampe de poche, descendre avec elle dans le caveau, lui ouvrir le cercueil pour qu'elle voie le corps de son fils. Je pense qu'elle a fait son deuil 20 ans plus tard. »

#### Une gestion mieux structurée

En 1992, la loi impose que les cimetières rejoignent le giron communal. Pierre est embauché en 1996 pour s'occuper du lieu, « j'ai suivi une formation spécifique. Puis les mairies ont eu l'obligation de passer par les entreprises de pompes funèbres pour les inhumations, les exhumations, l'installation de sépultures. Aujourd'hui, c'est quand même mieux structuré qu'avant. C'est une bonne politique de reprendre les anciennes concessions pour gagner de la place en évitant que les tombes soient à l'abandon ».

## Chez nos amis polonais

Les cimetières polonais transparent de statues en bois ou en pierre à la gloire du Christ (photo de droite). En Pologne, les cimetières se visitent comme des parcs ou comme de véritables musées de statues en plein-air. Le soir, on peut deviner où se trouvent les cimetières grâce à la lumière des nombreuses bougies allumées. Un spectacle réputé.

## Il croque ou pas ?

Savez-vous l'origine du mot **croque-mort** utilisé depuis le 18<sup>e</sup> siècle. Ce nom populaire était attribué à ceux travaillant pour les pompes funèbres. Il aurait 3 origines possibles :

1. Selon l'Académie française, il vient de la composition de croquer (faire disparaître en vieux français) et de mort. Ces hommes faisaient disparaître les cadavres en les mettant dans un monument funéraire.
2. Durant les épidémies de peste au 11<sup>e</sup> siècle, une personne était chargée d'accrocher les corps au bout d'une perche en bois munie d'un croc pour éviter tout contact avec le défunt. Devenu croche-mort, le mot s'est transformé pour donner le terme de croque-mort.
3. Pour vérifier que l'on n'enterrait pas quelqu'un de vivant, la personne chargée de fermer le cercueil mordait l'orteil du présumé mort. L'homme qui s'occupait du cercueil est ainsi devenu le croque-mort.



1 - Cité 34



2 - La Clarence



2 - La Clarence



2 - La Clarence

## Conseils de quartier

# Au service des habitants

*Les conseils de quartier sont maintenant constitués. Leurs conseillers respectifs se sont réunis pour définir le fonctionnement interne de leurs conseils et la façon de collecter les doléances des Divionnais. Vos conseillers de quartier sont à votre écoute. N'hésitez pas à les solliciter ! Voici les visages de vos interlocuteurs.*

### Rappel...

#### La démocratie de proximité, c'est parti...

Les conseils de quartier ont pour mission d'être un relais entre les habitants et les services de la mairie. Ces instances permettront la mise en place de projets collectifs pour l'intérêt général.

Info : Mairie  
03.21.64.55.70

Les premières réunions de travail ont commencé dès le début de cette année et ont lieu toutes les 4 à 6 semaines. Elles ont permis, entre autres, d'élaborer le mode de fonctionnement de chaque conseil :

✚ **Les conseillers de La Clarence, de la Cité 30 et 34** souhaitent recueillir l'avis des habitants sur des points précis (urbanisme, propreté, sécurité...) lors de balades urbaines. A l'issue des balades, les conseillers s'orienteront sur des réunions publiques pour échanger plus intensément avec les habitants du quartier.

✚ **Les conseillers du Centre** ont opté, dans un premier temps, à la mise en place de permanences chaque 2<sup>e</sup> samedi du mois.

Lors des temps de rencontres, les conseillers se réunissent en présence de techni-

ciens et de l' élu référent sur le quartier. Les agents municipaux apportent leur aide sur la rédaction des documents, la tenue des réunions, le mode de fonctionnement des différentes instances municipales. L'objectif à terme étant que les conseils de quartier deviennent autonomes. Cependant, il leur sera toujours possible d'interpeller les techniciens en cas de nécessité.

La municipalité souhaite que les habitants deviennent des citoyens actifs en participant à la vie du quartier. **Les conseils de quartier** permettront d'améliorer les services rendus aux usagers car les projets seront préparés et construits en partenariat avec les habitants.

#### Dates à retenir :

**Centre** : en mairie  
permanence les samedis 14 mai et 11 juin



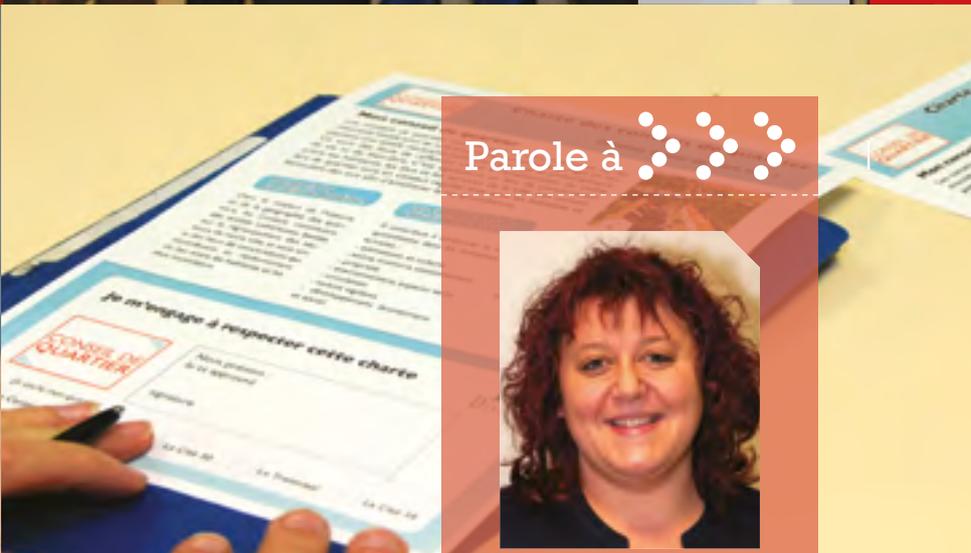
3 - Centre



5 - Transvaal



4 - Cité 30



Parole à



« Notre rôle est de mettre en place les projets des habitants afin de rendre la vie du quartier plus agréable, d'aller à leur rencontre, de les écouter car ils peuvent être porteurs d'idées. »

**Coraline Dupont,**  
conseil du Transvaal



« Je suis référente au sein du conseil de quartier de la Cité 30. En participant aux réunions, je peux les aider, les orienter et faire le lien avec les services municipaux sur les idées de projets collectifs. »

**Sylvie Liénard,**  
conseillère municipale

## Vos conseillers de quartier

(de gauche à droite)

### 1- Cité 34

Nicolas Pumarada, Martine Vasseur, Sandrine Bloquet, Sandrine Jacquart, Nicolas et Sylvie Gambier. Élu : René Flinois.

### 2- La Clarence

André Delattre, Benoît Penet, Lucien Leclercq, Céline Delplace, Bernard et Danièle Gladyszewski, Cédric Theret, Claudie Kowalczyk et Ludovic Macke (absent de la photo).

Élu : Patrice Sistek.

### 3- Centre

Raymond Hennebique, Gérard Pressé, Claude Lanvin, Jimmy Labitte, Claire-Aimée Parmentier, Léon Borun, Jean-Michel Logeon\*, Christian Bourgois, Guy Delattre. Élu : Lionel Courtin.

\* Remplacé par Brigitte Corciulo

### 4- Cité 30

Patrick Delobelle, Abdel Briki, Frédéric Glapiak, Cathy Beaudet, Olivier Mannessier, Isabelle Hersin et Damien Chabé (absent de la photo). Élu : Sylvie Liénard.

### 5- Transvaal

Michel Lefebvre, Jean-Marie Beck, Cécile Chaussiez, Tony Knebel, Daniel Raux, Jean-Pierre Louis, Coraline Dupont, Miguël Zawieja, Jean Fenzy. Élu : Karine Bloch.

# Avec la Chaîne des terrils

## Sur la trace des mineurs de La Clarence

Une sortie nature guidée a emmené le samedi 19 mars, vingt personnes sur les traces des mineurs, de l'histoire du quartier de La Clarence et de son carreau de mine. Une balade enrichissante ponctuée d'histoire et d'anecdotes.

Sur la place des frères Viseur face à l'école Pierre et Marie Curie, au cœur de la cité, Armelle Crispyn, guide bénévole de l'association de la Chaîne des terrils raconte l'histoire de Divion, « un petit village situé dans le centre actuel qui va se développer avec la découverte du charbon et la construction de 4 cités. Le quartier est né au début du 20<sup>e</sup> siècle. Les premières maisons construites furent celles du coron des 28 rue de la République. Au plus fort de l'exploitation minière, Divion comptera jusqu'à 11 000 habitants et plus dont 2 000 à La cité de La Clarence. »

### Connaissez-vous, la Goutte de lait ?

Passage devant les maisons des ingénieurs, des chefs-porions à l'architecture plus riche et différente des maisons des mineurs. Arrêt devant la maison des sœurs qui servait pour la consultation des nourrissons, « la PMI de l'époque car la mortalité infantile était importante. Les sœurs récoltaient le lait maternel d'où l'appellation du bâtiment, la Goutte de lait. »

### La zone industrielle occupe l'ancien carreau de mine

Direction la zone industrielle où se situe l'ancien carreau de la fosse. La guide aidée d'une photo montre l'entrée de la mine et le carreau, « quelques



La Divionnaise Armelle Crispyn est guide au sein du CPIE chaîne des terrils

bâtiments sont encore existants comme la salle des machines et la lampisterie. Ici, vous voyez une dalle qui recouvre l'entrée du puits 1 de La Clarence ornée d'une plaque qui indique les dates d'ouverture et de fermeture de ce puits : 1896 et 1955. Il était, avec ses 1 186m, le plus profond d'Europe. » Quelques pas plus loin, on découvre une 2<sup>e</sup> dalle avec une plaque affichant 1bis qui était un puits d'aération car la fosse était très grisouteuse. Les traces d'un passé à ne pas oublier. Retour sur les deux catastrophes qui ont marqué l'histoire de la

commune en 1912 (79 morts) et en 1954 (10 morts). La balade se termine sur le terril avec une explication de la faune et de la flore que l'on peut découvrir dans ce lieu où la nature a repris ses droits depuis de nombreuses années.

Les sorties nature et histoire organisées sur notre région par la chaîne des terrils sont à découvrir sur leur site Internet.

Contact : [www.chainedesterrils.eu](http://www.chainedesterrils.eu)



Face au terrain multisports, se trouve l'ancienne maison des sœurs, la Goutte de lait



L'entrée du puits 1 de la fosse de La Clarence



On trouve encore sur le terril des morceaux de charbon

## Liste Divion Ensemble et Autrement

# Mutuelle : Divion a été le fer de lance, l'UDCCAS va porter plus haut le projet

Le groupe majoritaire au conseil municipal a œuvré pour une mutuelle santé répondant aux attentes des concitoyens.

« L'association Mandarine » a été choisie parmi plusieurs offres ; elle répondait à nos souhaits tant sur l'offre de soins, les tarifs et le non-engagement de la ville puisque nous ne sommes liés à aucun contrat. Une centaine de contrats ont déjà été signés et ce n'est qu'un début.

La question d'une mutuelle pour tous est un sujet qui interpelle nombre de communes. Il nous est apparu utile d'en

faire part à l'Union Départementale des CCAS/CIAS du Pas-de-Calais

La Présidente de l'UDCCAS/CIAS, Annie ADANCOURT, régulièrement avertie des actions de sensibilisation, d'information du grand public sur les offres proposées par les mutuelles nous a confirmé, lors d'un entretien son intention d'organiser des réunions pour apporter les éléments juridiques encadrant cette démarche. Cela permettra aux collectivités d'échanger et de confirmer l'avancée de leurs initiatives.

Il est important de rassurer les maires

sur la mise en place d'une mutuelle pour leurs habitants et, ainsi, répondre aux attentes des administrés.

Ces mutuelles devront répondre à un cahier des charges, de préférence être labellisées, ne pas engager contractuellement la commune et garantir un accès aux soins ainsi qu'un tarif préférentiel.

Il est difficile pour les collectivités locales de s'engager dans de tels projets, mais c'est aussi un danger de ne rien entreprendre en ces temps difficiles où l'attente des habitants est réelle.

*Le groupe majoritaire*

## Liste Divion La ville qui OSE Police municipale ou baisse des impôts locaux ? Un référendum !

Si on interroge les citoyens sur leur désir de voir leur commune dotée d'une police municipale, la réponse sera quasi unanimement : Oui... Par contre si la question est : « Souhaitez-vous une police municipale (qu'il faudra payer) ou la baisse de vos impôts locaux ? ». Le choix majoritaire est dès lors incertain...

Or, le projet d'une police municipale du Maire vient de faire PSCHITT ! En effet, il s'agit désormais d'une police rurale qui sera composée d'un garde champêtre et un seul ! Donc plus de police municipale, mais un garde champêtre aux prérogatives bien réduites, aux pouvoirs de verbalisation très très limités, un véhicule d'occasion et une bombe lacrymogène ! Les bandits du Maire peuvent dormir sur

leurs 2 oreilles ! Ça prête à rire ! UNE ARNAQUE ET UN MENSONGE DE PLUS !

Ainsi, comment pourrait fonctionner efficacement un tel service avec un seul agent dont la durée hebdomadaire de travail sera de 35h, pendant 45 semaines...? C'est de la poudre aux yeux et un service inefficace qui coûtera près de 50 000 € par an...

50 000 €, c'est une baisse des impôts locaux de 4 % et un gain de près de 50 € sur la feuille d'impôts des Divionnais.

C'est cette option que nous défendons et nous réclamons un référendum local.

C'est aux Divionnais de choisir entre une police rurale inefficace et inutile ou une

baisse des impôts locaux qui leur redonnera du pouvoir d'achat...

Celui qui avait promis une police municipale aux Divionnais ne tiendra donc pas sa promesse, une fois de plus... Les Divionnais auront droit à un garde champêtre et une police administrative du Maire...

Ça devait être LE projet du mandat... Une tromperie de plus... 2 années de promesses non tenues et de mensonges à répétition !

**A L'ARNAQUE, NOUS PREFERONS LA BAISSÉ DES IMPÔTS LOCAUX !**

*Thomas Boulard - Danièle Seux  
Bernard Ulatowski - Nathalie Vandôme  
Pierre Magnuszewski - Christine Hénon*

### Permanence des élus

#### ➤ Lundi

- **Pascal Ammeux** - Développement économique - 10h à 12h sur RDV

- **David Gabrys** - Numérique, aînés, communication - 16h à 17h sur RDV

- **Jacky Lemoine** - Maire - 16h à 18h sur RDV

#### ➤ Mardi

- **Jean-Bernard Leduc** - Demandes de logement - 14h à 16h sur RDV

#### ➤ Mercredi

- **Lionel Courtin** - Urbanisme, travaux, services techniques - 9h30 à 11h

- **Patricia Pumarada** - Vie associative, citoyenneté - 15h à 17h

#### ➤ Jeudi

- **Jacky Lemoine** - Maire - 15h à 17h

#### ➤ Vendredi

- **Jean-Louis Raux** - Vie sportive - 10h à 12h

- **Sylvie Rigobert** - Affaires sociales - 13h30 à 15h

- **Laurent Hainaut** - Education, culture - 15h à 17h

#### ➤ Samedi

- **Emile Gaudet** - Festivités, animations - 10h à 12h

➤ **Tous les jours sur RDV - Karine Bloch** - Enfance, jeunesse, solidarité

Contact au 03.21.64.55.70

# Hautes-Alpes

## 6 au 17 juillet

6-14  
ans



# Jeunesse

séjour été

## CHARENTE MARITIME

### 1<sup>er</sup> au 14 août

11-15  
ans



places limitées

Tarifs et inscriptions : Mairie - 03.21.64.55.73

  
Divion